

Le 25 mars 2003 se tenait à Paris une journée d'information consacrée à la cartographie et à la surveillance du bruit dans l'environnement. Organisé par le CIDB sous l'égide du ministère de l'écologie et du développement durable, ce colloque a permis de dresser un panorama complet de l'offre technologique actuelle et des avancées que devrait réserver l'avenir, notamment dans la perspective de l'application de la directive européenne sur le bruit ambiant.



Le 25 mars 2003 se tenait à Paris une journée d'information consacrée à la cartographie et à la surveillance du bruit dans l'environnement. Organisé par le CIDB sous l'égide du ministère de l'écologie et du développement durable, ce colloque a permis de dresser un panorama complet de l'offre technologique actuelle et des avancées que devrait réserver l'avenir, notamment dans la perspective de l'application de la directive européenne sur le bruit ambiant.

Le rôle moteur de l'Europe

La transcription en droit français de la directive 2002/49/CE du 25 juin 2002, notamment en ce qui concerne les cartes de bruit stratégiques, doit intervenir avant juillet 2004. Dans cette perspective, l'organisation administrative du système, notamment la désignation des autorités compétentes pour l'élaboration des cartes et des plans, pourrait bien constituer l'un des enjeux majeurs de la mise en œuvre de ce texte. Sont concernées au premier chef les agglomérations, urbaines et moins urbaines, mais aussi les collectivités territoriales telles que les conseils généraux. Mais certains points techniques restent à éclaircir : périodes retenues pour évaluer le Lden, objectifs et exigences de format des cartes – bien que la directive européenne ait déjà codifié le format de nombre d'entre elles –, méthodes d'évaluation envisageables, valeurs limites (critères de réduction du bruit, définition des zones calmes à protéger), procédures à suivre pour élaborer et réviser les cartes.

La commission européenne poursuit une démarche cohérente visant la constitution d'une base de données concernant l'ensemble des Etats membres, et se veut le moteur d'une évolution des législations pour une meilleure maîtrise des nuisances sonores. Des groupes de travail ont été constitués pour soutenir la commission dans l'élaboration de lignes directrices. Plus particulièrement, le groupe de travail « Evaluation de l'exposition au bruit » (assessment of exposure to noise), a formulé des recommandations pour l'élaboration et la diffusion des cartes. L'effort de limitation des émissions sonores des véhicules, via le renforcement des normes les concernant, doit aussi être poursuivi. A ce titre, l'Europe investit fortement dans la recherche et

l'accompagnement de travaux où les acteurs français ne sont pas en reste – on pense notamment à l'engagement de la SNCF, du CSTB, du CERTU et d'agglomérations françaises dans les programmes Harmonoise ou GIpSyNOISE.

Sur le plan national, la France tient aussi un rôle de soutien à la recherche, dans des travaux recelant un potentiel novateur ou de validation ; le Ministère de l'écologie a soutenu le projet GIpSyNOISE et soutient également le projet Harmonoise. **Cartographie à grande**

échelle : des exemples édifiants

La présentation de trois exemples de cartes de bruit stratégiques réalisées sur des agglomérations européennes à grande échelle (Birmingham, Bruxelles, Paris) a permis de faire partager les enseignements tirés de ces expériences : les difficultés techniques et organisationnelles évoquées, les chiffres rapportés – 200 000 à 300 000 euros d'investissement, un an à un an et demi de travail à temps plein – illustrent bien l'opiniâtreté, la mobilisation et la continuité dans le temps que requièrent de tels projets.

Si nombre de prestataires ont fait preuve d'anticipation et offrent des outils à réelle valeur ajoutée, il reste à progresser sur le front de l'interfaçage entre les données géographiques, les systèmes d'information géographiques et les modèles de calcul de bruit et, surtout, de la disponibilité de l'information et des données d'entrée. On retiendra notamment la réflexion des professionnels de l'acoustique, qui soulignent qu'en marge des données vitales, l'optimisation des coûts et des méthodes ne peut s'affranchir d'un accompagnement technique averti.

Mais la cartographie n'est pas une fin en soi : action et communication, largement mis en exergue dans la directive, sont les objectifs ultimes poursuivis. Sur ce sujet, le colloque s'est avéré l'occasion d'éclairages sur la perception de la part du public des élus et les techniciens en charge de la mise en œuvre des plans d'action.

Avec ses deux fournisseurs nationaux d'informations géographiques et démographiques (IGN, INSEE), la France dispose d'une offre sans pareil de données de population par îlots et de données géographiques, et ce sur la quasi totalité du territoire. A cet égard, l'IGN est partie prenante dans l'élaboration et la gestion du référentiel à grande échelle (RGE) de précision métrique. **Systèmes de surveillance**

A travers la problématique des systèmes de surveillance, à laquelle s'associent étroitement les notions de temps réel, de reconstitution d'historiques et de traitement des plaintes, c'est l'amélioration des délais de réponse et donc la qualité du service rendu au public qui se pose. Ces outils constituent également des outils intéressants pour accompagner le travail d'information, de négociation et de discussion mené par les médiateurs. Réactualisation des données (tous les cinq ans au moins), démarche prospective, évaluation de l'impact des plans d'action, évolution du niveau sonore et fiabilité de la mesure sont quelques-uns des impératifs qui placent le développement des systèmes de surveillance au cœur de l'évolution technologique à venir. Dans ce contexte, le savoir faire accumulé en matière de surveillance des nuisances sonores aéroportuaires, notamment vis-à-vis des contraintes de temps, a grandement bénéficié à celle des abords d'infrastructures linéaires. **L'offre industrielle en présence**

Les démonstrations proposées par les bureaux d'études et distributeurs présents en tant

qu'exposants n'ont pas manqué de susciter l'intérêt chez nombre de participants. Conformité aux exigences normatives de la directive 2002/49/CE, aisance à modéliser toutes sources de bruit, possibilité d'interfaçage avec les données population et SIG, exhaustivité des calculs (indices européens notamment), finesse de calcul, complémentarité logiciel de cartographie-système de surveillance, utilisations exemplaires dans des grandes villes, facilité d'interfaçage avec les données locales, possibilité de mode multiposte pour une puissance de calcul accrue, autant de fonctionnalités qui font la diversité et la qualité de l'offre européenne en présence. Etaient représentées les sociétés Acouphen-MEdiacoustic (CADENA), Acoustb (MITRA), Brüel & Kjaer (Predictor, LIMA), 01 Datakustik, dB-Stell (Arc-en-Ciel), Euphonia (SoundPlan), IGN, Impédance (prestataire de service, utilisateur de Predictor) et Wölfel Messsysteme-Envitec (IMMI).

Ce compte-rendu est largement inspiré de la synthèse proposée en fin de journée par David Delcampe (ministère de l'écologie et du développement durable).

Le numéro de juin de la revue Echo Bruit consacrera un dossier complet au compte-rendu de cette journée.